

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« crédit souscrit »,

les mots :

« souscription d'un crédit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.